

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62
Nombre de délégués titulaires présents : 31
Nombre de délégués suppléants présents : 11
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de votants : 49

L'an deux mil dix-neuf, le seize mai, à quatorze heures trente, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Carré des Docks au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le dix mai deux mil dix-neuf par M. Philippe AUGIER, Premier Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Didier PERALTA , Patrick PESQUET Jean-Claude WEISS, Pascal LECOURT, Gilbert MABILLE, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Laurent VASSET, Alban BRUNEAU, Gilbert CONAN, Valérie EGLOFF, Jean-Baptiste GASTINNE, María-Dolores GAUTIER-HURTADO, Laurent GILLE, Bertrand GIRARDIN, Christian GRANCHER, Dominique GRANCHER, Bernard LECARPENTIER Pascal LEPRETTRE, Jean-Louis MAURICE, Christine MOREL, Jean-Louis ROUSSELIN, , Florent SAINT-MARTIN, François AUBEY, François GILAS, Frédéric LEGOUVERNEUR, Jean-Paul SOULBIEU, Dany TARGAT, Claire GUEROUT, Philippe AUGIER, Nicole PREVOST-GODON, Benoît GATINET,

Conseillers suppléants : Claudine SAVALLE, Michel LOISEL, Marie-Laure DRONE, Gilbert FOURNIER, Seydou TRAORE, Nathalie NAIL, Luc LEFEBVRE, Laurence BESANCENOT, Florence THIBAUDEAU-RAINOT, Régis DEBONS Hubert MASTROTOTARO.

ONT DONNE POUVOIR

Monsieur Bernard CHRISTOPHE a donné pouvoir à Monsieur Benoît GATINET
Monsieur Franck REMOND a donné pouvoir à Madame Valérie EGLOFF
Monsieur Patrick CIBOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS
Monsieur Michel MARESCOT a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
Monsieur Joël COLSON a donné pouvoir à Madame Nicole PREVOST-GODON
Monsieur Sylvain VASSE a donné pouvoir à Monsieur Bertrand GIRARDIN
Monsieur Daniel SOUDANT a donné pouvoir à Monsieur Bernard LECARPENTIER

ETAIENT EXCUSES

Conseillers titulaires : Jean-Louis NAVARRE, Agnès CANAYER, Virginie CAROLO, Patrick CIBOIS, Bastien CORITON, Ghislaine PRUNIER, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Daniel FIDELIN, Michel MAILLARD, Edouard PHILIPPE Sébastien TASSERIE, Daniel SOUDANT, Sylvain VASSE, Paul MERCIER, Franck REMOND, Christian CARDON, Michel MARESCOT, Joël COLSON, Bernard CHRISTOPHE, Jean-Pierre DENIS, Gwendoline PRESLE, Monique MOUILLIERE.

Conseillers suppléants : Hubert LECARPENTIER, Richard YVRANDE, Virginie LAMBERT, Jacky LEROY Didier SANSON, Jean-Gabriel BRAULT, Françoise DEGENETAIS, Alix VAILLANT, Bernard BROISIN-DOUTAZ, Jean-Paul DURAND, Yves LEMONNIER, Brigitte POURDIEU, Sylvain BONENFANT

DEL-C- N°20190516 - 24 – CONVENTION POLE METROPOLITAIN / GERONTOPOLE SEINE ESTUAIRE NORMANDIE

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- les statuts du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine modifiés par arrêté préfectoral du 28 novembre 2017,
- les statuts du Gérontopôle Seine estuaire Normandie,
- la délibération du Conseil métropolitain n°20170710-32 approuvant l'adhésion du Pôle métropolitain au Gérontopôle Seine estuaire Normandie,
- la délibération du Conseil métropolitain n° 20190205-10 approuvant le budget 2019 du Pôle métropolitain,

Considérant :

- le fonctionnement de l'association du Gérontopôle Seine estuaire Normandie,
- le montant de la subvention de 25 000 € que le Pôle métropolitain propose de verser à l'association du Gérontopôle Seine estuaire Normandie,
- la nécessité d'établir avec l'association, une convention définissant l'objet, le montant, les conditions de versement et d'utilisation de la subvention, dès lors que le montant attribué par l'administration dépasse 23 000 €.

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

- approuver l'attribution, à l'association du Gérontopôle Seine estuaire Normandie une subvention de 25 000 € permettant de contribuer au financement et au développement de son activité,
- approuver le projet de convention établi entre le Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine et le Gérontopôle Seine estuaire Normandie,
- autoriser le Président à signer ladite convention, qui sera annexée à la présente délibération,
- dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2019

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Jean-Baptiste GASTINNE

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
A COMPTER DU 12 JUIN 2019



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

LE POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE
ET
LE GERONTOPOLE SEINE ESTUAIRE NORMANDIE

ANNEE 2019

Entre les soussignés,

Le Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, ayant son siège 4 quai Guillaume Le Testu au Havre (76063), représenté par son Président, agissant en cette qualité et en vertu d'une délibération du conseil métropolitain en date du 16 mai 2019 ;
Désignée ci-après par "le Pôle métropolitain",

d'une part,

et le Gérontopole Seine Estuaire Normandie, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, ayant son siège social 4 quai Guillaume Le Testu au Havre (76063), représenté par sa Présidente, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du conseil d'administration du 14 mai 2019,
Désignée ci-après par "le Gérontopole",

d'autre part,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Le Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, la CARSAT Normandie, le Groupe hospitalier du Havre, l'Université Le Havre Normandie, le Pôle TES, la Fondation FilSeine et la Communauté urbaine Caen la Mer ont engagé une collaboration sur la question de l'adaptation de la société au vieillissement de la population et plus particulièrement sur la préfiguration d'un gérontopole.

Leur ambition commune est d'aider les territoires à intégrer les conséquences de l'augmentation de la population de plus de 60 ans.

Dans cette perspective, ils ont considéré que la création d'un gérontopole dans une forme juridique associative, constituait l'outil le plus adapté à la réalisation de cet objectif commun.

Lors de l'assemblée générale constitutive du 20 novembre 2017, les membres fondateurs précités ont créé l'association Gérontopole Seine Estuaire Normandie (S.E.N.) dans l'objectif :

- d'accompagner l'évolution de la société vers un âge avancé, autonome et actif avec l'ensemble des acteurs publics et privés ;
- de développer un réseau d'acteurs du vieillissement et de le coordonner pour trouver des réponses pertinentes et innovantes à la préservation de l'autonomie et à l'amélioration de la qualité de vie des seniors.

En cela, l'action du Gérontopole s'inscrit dans les orientations de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Le Gérontopole considère que la transition démographique en cours constitue un enjeu de société qu'il importe de considérer aux échelles locale et régionale. Le vieillissement de la population transcende les limites géographiques et constitue une préoccupation pour tous les territoires.

Cette évolution démographique implique une réflexion et des actions en matière d'urbanisme, d'adaptation de l'habitat et du logement, de loisirs, de création de ressources nouvelles pour favoriser le maintien à domicile, de développement de services de proximité et de nouvelles technologies, d'enrichissement de la recherche et de la formation.

L'objectif consiste à lancer différents travaux combinant universitaires, collectivités, institutions (de prévoyance, santé...), acteurs du monde économique et seniors dans une logique de prévention primaire et secondaire de la perte d'autonomie.

Le Gérontopole œuvre dans un cadre pluridisciplinaire avec les acteurs publics et privés intéressés par la gérontologie dans les domaines de la santé, l'action sociale, la silver économie, l'habitat, la mobilité, l'aménagement du territoire (urbanisme,...), les nouvelles technologies, etc... Il constitue un espace d'échange et de réseau d'acteurs permettant le partage de bonnes pratiques et la concentration de connaissances.

Ainsi sa vocation consiste à :

- Définir de manière concertée une ligne politique commune sur la prise en compte du vieillissement de la population et du lien social, dans une démarche du « bien vieillir » ;
- Contribuer au développement de la recherche et de l'innovation dans les domaines liés à la gérontologie ;
- Développer la formation et le transfert de compétences vers l'ensemble des acteurs qui œuvrent pour le maintien de l'autonomie et accompagnent la dépendance ;
- Favoriser la mutualisation de bonnes pratiques, le conseil et la promotion d'actions collectives.

Ses orientations s'articulent notamment autour des notions d'habitat et de mobilité en prenant en compte les enjeux de l'isolement. Son plan d'actions privilégie la prévention, la formation, la recherche et la prospective.

Le budget prévisionnel 2019 est arrêté à la somme de 148 500 €, financé en grande partie par les membres fondateurs :

- Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine : 25 000 € ;
- CARSAT Normandie : 40 000 € ;
- Fondation FilSeine : 10 000 €.

Depuis 2018, le nombre de membres du Gérontopole est passé de 7 à 56 adhérents, ce qui représente un montant de cotisation de l'ordre de 22 300 €.

La contribution à la co-construction d'une politique territoriale du « bien vieillir » est une préoccupation partagée par l'ensemble des élus métropolitains et représente un intérêt métropolitain au titre des actions de prévention de la santé, du développement économique (silver économie) et de l'équilibre social de l'habitat. C'est pourquoi le Pôle métropolitain a décidé d'apporter sa contribution au fonctionnement du Gérontopole dès sa création en 2018 avec l'attribution d'une subvention de 25 000 €.

Le Pôle métropolitain propose de reconduire son soutien financier au fonctionnement du Gérontopole sous la forme d'une subvention d'un montant de 25 000 € pour l'année 2019.

Cette convention répond à aux obligations de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatifs aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, qui prévoient l'établissement d'une convention avec les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €.

EN CONSEQUENCE DE QUOI, IL A ETE CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention d'objectif a pour objet de définir le montant, les conditions de versement, d'utilisation et de contrôle de la subvention du Pôle métropolitain versée au Gérontopole pour soutenir son fonctionnement au cours de l'année 2019.

Article 2 : Obligation du Gérontopole

Le Gérontopole s'engage à valoriser le soutien du Pôle métropolitain en affichant son logo sur tous les documents informatifs et supports promotionnels édités, présentant le Gérontopole.

Article 3 : Engagement du Pôle métropolitain

La participation financière du Pôle métropolitain est fixée à 25 000 € (sans TVA). Ce montant est destiné à couvrir une partie des frais et des charges de toutes natures occasionnés par le fonctionnement du Gérontopole.

Le Pôle métropolitain se libèrera des sommes dues, par mandat administratif sur le compte bancaire ouvert au nom du Gérontopole S.E.N., auprès de l'établissement bancaire indiqué ci-dessous :

nom de l'établissement :	Caisse d'Epargne
code banque :	11425
code guichet :	00900
numéro de compte :	n° 08002635089
clé RIB :	08
n°IBAN :	FR76 1142 5009 0008 0026 3508 908

Article 4 : Modalité d'utilisation de la participation financière

Le Gérontopole s'engage à affecter l'intégralité de la subvention, objet de la présente convention, aux dépenses de fonctionnement 2019 du Gérontopole.

Article 5 : Contrôle

Afin d'exercer son droit de contrôle, le Pôle métropolitain recevra le bilan moral et financier de l'exercice 2019 du Gérontopole.

Article 6 : Assurances

Le Gérontopole exerce ses activités sous sa responsabilité exclusive. Il s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité du Pôle métropolitain ne puisse être recherchée.

Article 7 : Résiliation

Si le Gérontopole se trouve empêché de réaliser son objet défini en préambule, la présente convention sera résiliée de plein droit, sans indemnité, un mois après la notification au Pôle métropolitain par lettre recommandée avec accusé de réception.

La participation du Pôle métropolitain due au Gérontopole à la date d'effet de la résiliation est liquidée en fonction des engagements effectivement réalisés. Le cas échéant, le Gérontopole est tenu au reversement des sommes indument perçues.

Article 8 : Date d'application

La présente convention sera applicable après l'exécution des deux formalités suivantes :

- Dépôt à la sous-préfecture du Havre en vue de l'exercice du contrôle de légalité,
- Notification au Gérontopole par le Pôle métropolitain.

Article 9 : Contestation et droit applicable

Pour l'exécution de la présente convention, le Pôle métropolitain et le Gérontopole font élection de domicile en leurs sièges respectifs.

Tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, qui ne pourrait être résolu à l'amiable entre les parties, sera porté devant le tribunal compétent.

Fait au Havre, le 16 mai 2019

Pour le Gérontopole,

Sa Présidente,
Madame Valérie EGLOFF

Pour le Pôle métropolitain,

Son Président,
Jean-Baptiste GASTINNE

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62

Nombre de délégués titulaires présents : 31

Nombre de délégués suppléants présents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 49

L'an deux mil dix-neuf, le seize mai, à quatorze heures trente, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Carré des Docks au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le dix mai deux mil dix-neuf par M. Philippe AUGIER, Premier Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Didier PERALTA , Patrick PESQUET Jean-Claude WEISS, Pascal LECOURT, Gilbert MABILLE, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Laurent VASSET, Alban BRUNEAU, Gilbert CONAN, Valérie EGLOFF, Jean-Baptiste GASTINNE, Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Laurent GILLE, Bertrand GIRARDIN, Christian GRANCHER, Dominique GRANCHER, Bernard LECARPENTIER Pascal LEPRETTRE, Jean-Louis MAURICE, Christine MOREL, Jean-Louis ROUSSELIN, , Florent SAINT-MARTIN, François AUBEY, François GILAS, Frédéric LEGOUVERNEUR, Jean-Paul SOULBIEU, Dany TARGAT, Claire GUEROULT, Philippe AUGIER, Nicole PREVOST-GODON, Benoît GATINET,

Conseillers suppléants : Claudine SAVALLE, Michel LOISEL, Marie-Laure DRONE, Gilbert FOURNIER, Seydou TRAORE, Nathalie NAIL, Luc LEFEBVRE, Laurence BESANCENOT, Florence THIBAUDEAU-RAINOT, Régis DEBONS Hubert MASTROTOTARO.

ONT DONNE POUVOIR

Monsieur Bernard CHRISTOPHE a donné pouvoir à Monsieur Benoît GATINET
Monsieur Franck REMOND a donné pouvoir à Madame Valérie EGLOFF
Monsieur Patrick CIBOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS
Monsieur Michel MARESCOT a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
Monsieur Joël COLSON a donné pouvoir à Madame Nicole PREVOST-GODON
Monsieur Sylvain VASSE a donné pouvoir à Monsieur Bertrand GIRARDIN
Monsieur Daniel SOUDANT a donné pouvoir à Monsieur Bernard LECARPENTIER

ETAIENT EXCUSES

Conseillers titulaires : Jean-Louis NAVARRE, Agnès CANAYER, Virginie CAROLO, Patrick CIBOIS, Bastien CORITON, Ghislaine PRUNIER, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Daniel FIDELIN, Michel MAILLARD, Edouard PHILIPPE Sébastien TASSERIE, Daniel SOUDANT, Sylvain VASSE, Paul MERCIER, Franck REMOND, Christian CARDON, Michel MARESCOT, Joël COLSON, Bernard CHRISTOPHE, Jean-Pierre DENIS, Gwendoline PRESLE, Monique MOUILLIERE.

Conseillers suppléants : Hubert LECARPENTIER, Richard YVRANDE, Virginie LAMBERT, Jacky LEROY Didier SANSON, Jean-Gabriel BRAULT, Françoise DEGENETAIS, Alix VAILLANT, Bernard BROISIN-DOUTAZ, Jean-Paul DURAND, Yves LEMONNIER, Brigitte POURDIEU, Sylvain BONENFANT

DEL-C- N°20190516 - 23 – APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

LE CONSEIL METROPOLITAIN,

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales,
- l'instruction budgétaire et comptable M 14 s'appliquant aux syndicats mixtes fermés par renvoi des dispositions de l'article R.5711-1 du CGCT aux articles D.2311-2 et D.2311-3,
- les statuts du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, approuvé par arrêté préfectoral du 21 décembre 2016 modifiés par arrêté préfectoral du 28 novembre 2017,
- la délibération n°20190205 du Conseil métropolitain du 5 février 2019 approuvant le budget primitif ,

Considérant

- le projet de budget supplémentaire 2019 présenté par le vice-Président,

Après en avoir délibéré :

DECIDE :

- **d'adopter** le budget supplémentaire de l'exercice 2019 arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés présentant chapitre par chapitre le budget du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Article	Recettes	Montant
002	Excédent Fonctionnement	271.603,28
TOTAL DES RECETTES		271.603,28

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Article	Dépenses	Montant
60623	Alimentation	2 000,00
6064	Fourn. Adminis.	2 000,00
611	Contrats prestations	130 443,00
6132	Locations immobilières	10 000,00
6135	Locations mobilières	2 500,00
6161	Assurances	2 000,00
617	Etudes et recherches	20 000,00
6156	Maintenance	600,00
6182	Document. / Abon.	1 000,00
6184	Versement organismes formation	5 400,00
6185	Frais de colloque	
6188	Service ext - Autres frais divers	3 000,00
6225	Indem. Receveur	
6226	Honoraires	
6228	Rémunération d'intermédiaires - divers	2 000,00
6231	Insertion annonces	
6232	Fêtes et cérémonies	3 500,00
6236	Catalogues et imprimés	6 500,00
6237	Publication	
6238	Publicités, publications, relations publiques	19 000,00
6247	Transport collectif	1 000,00
6251	Missions et frais de déplacements	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00
6281	Adhésion	2 000,00
62878	Remb de frais autres organismes	-
6358	Autres droits	2 000,00
637	Autres Impôts taxes	-
TOTAL Chapitre 011		218 943,00
6215	Personnel affecté par la coll de rattachement	-
6218	Autres personnels extérieurs	
6332	Cotisation au FNAL	
64111	Rémunération principal	
64131	Rémunération	
64138	Autres indemnités	
6451	Cotisations URSSAF	
6453	Cotisations retraite (CNRACL+ IRCANTEC)	
6475	Médecine du travail - Pharmacie	
TOTAL Chapitre 012		
6554	Contribution organisme de regroupement	-
65548	Autres contributions organisme regroupement	-
6558	Autres contributions obligatoires	-
658	Charges subv gestions courantes	-
6574	Subv fonct associations organisme droit privé	
TOTAL chapitre 65		
6745	Subventions aux pers de droit privé	-
TOTAL Chapitre 67		
6811	Amortissement	
022	Dépenses imprévues	17 660,28
TOTAL Chapitre 022		17 660,28
023	Virement à la section d'investissement	35 000,00
TOTAL Chapitre 023		35 000,00
TOTAL DES DEPENSES		271 603,28

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Article	Recettes	Montant
001	Excédent reporté	
<i>TOTAL Chapitre 002</i>		
28183	Dotation aux amortissements	
<i>TOTAL Chapitre 041</i>		
1022-001	FCTVA (15,761%)	
1068-001	Excédent fonctionnement capitalisé	
<i>TOTAL Chapitre 10</i>		
1321	Subv. Etat (non transférable)	
1322	Subv Région (non transférable)	
1323	Subv Département (non transférable)	
<i>TOTAL Chapitre 13</i>		
021-001	Virt de la section fonctionnement	35 000,00
<i>TOTAL Chapitre 021</i>		
TOTAL DES RECETTES		35 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Article	Dépenses	Montant
001	Déficit reporté	
<i>TOTAL Chapitre 001</i>		
13912	Amort subv equip Région	
13911	Amort Subv Etat	
13917	Amort. Budget communautaires et fonds structurels	
<i>TOTAL Chapitre 040</i>		
2031	Frais d'études	
2051	Frais concession et droits similaires	
2051	Licences informatique	
<i>TOTAL Chapitre 20</i>		
2182	Véhicule	17 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	16 025,00
2184	Mobilier	
<i>TOTAL Chapitre 21</i>		33 025,00
020	Dépenses imprévues	1 975,00
<i>TOTAL Chapitre 020</i>		1 975,00
TOTAL DES DEPENSES		35 000,00

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Baptiste GASTINNE



ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

A COMPTER DU

12 JUIN 2019

République Française

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62

Nombre de délégués titulaires présents : 31

Nombre de délégués suppléants présents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 49

L'an deux mil dix-neuf, le seize mai, à quatorze heures trente, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Carré des Docks au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le dix mai deux mil dix-neuf par M. Philippe AUGIER, Premier Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Didier PERALTA , Patrick PESQUET Jean-Claude WEISS, Pascal LECOURT, Gilbert MABILLE, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Laurent VASSET, Alban BRUNEAU, Gilbert CONAN, Valérie EGLOFF, Jean-Baptiste GASTINNE, Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Laurent GILLE, Bertrand GIRARDIN, Christian GRANCHER, Dominique GRANCHER, Bernard LECARPENTIER Pascal LEPRETTRE, Jean-Louis MAURICE, Christine MOREL, Jean-Louis ROUSSELIN, , Florent SAINT-MARTIN, François AUBEY, François GILAS, Frédéric LEGOUVERNEUR, Jean-Paul SOULBIEU, Dany TARGAT, Claire GUEROULT, Philippe AUGIER, Nicole PREVOST-GODON, Benoît GATINET,

Conseillers suppléants : Claudine SAVALLE, Michel LOISEL, Marie-Laure DRONE, Gilbert FOURNIER, Seydou TRAORE, Nathalie NAIL, Luc LEFEBVRE, Laurence BESANCENOT, Florence THIBAudeau-RAINOT, Régis DEBONS Hubert MASTROTOTARO.

ONT DONNE POUVOIR

Monsieur Bernard CHRISTOPHE a donné pouvoir à Monsieur Benoît GATINET

Monsieur Franck REMOND a donné pouvoir à Madame Valérie EGLOFF

Monsieur Patrick CIBOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS

Monsieur Michel MARESCOT a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER

Monsieur Joël COLSON a donné pouvoir à Madame Nicole PREVOST-GODON

Monsieur Sylvain VASSE a donné pouvoir à Monsieur Bertrand GIRARDIN

Monsieur Daniel SOUDANT a donné pouvoir à Monsieur Bernard LECARPENTIER

ETAIENT EXCUSES

Conseillers titulaires : Jean-Louis NAVARRE, Agnès CANAYER, Virginie CAROLO, Patrick CIBOIS, Bastien CORITON, Ghislaine PRUNIER, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Daniel FIDELIN, Michel MAILLARD, Edouard PHILIPPE Sébastien TASSERIE, Daniel SOUDANT, Sylvain VASSE, Paul MERCIER, Franck REMOND, Christian CARDON, Michel MARESCOT, Joël COLSON, Bernard CHRISTOPHE, Jean-Pierre DENIS, Gwendoline PRESLE, Monique MOUILLIERE.

Conseillers suppléants : Hubert LECARPENTIER, Richard YVRANDE, Virginie LAMBERT, Jacky LEROY Didier SANSON, Jean-Gabriel BRAULT, Françoise DEGENETAIS, Alix VAILLANT, Bernard BROISIN-DOUTAZ, Jean-Paul DURAND, Yves LEMONNIER, Brigitte POURDIEU, Sylvain BONENFANT

DEL-C- N°20190516 - 22 – AFFECTATION DU RESULTAT

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-12 et suivants
- L'instruction budgétaire et comptable M14, version en vigueur au 1^{er} janvier 2018,
- L'exercice du budget 2018,
- La délibération n°20190205-10 du 5 février 2019 adoptant le budget primitif 2019 du pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Considérant :

- Que l'arrêté des comptes détermine le résultat de fonctionnement de l'exercice et que ce résultat s'il est excédentaire fait l'objet d'une décision d'affectation en section d'investissement à hauteur du besoin de financement,
- Que ce besoin de financement de la section d'investissement correspond au solde d'exécution cumulé avec le solde des restes à réaliser de la même section, et que le surplus pourra être reporté en section de fonctionnement,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'affecter en priorité le résultat pour couvrir le besoin de financement de la section investissement du budget primitif en totalité, soit **4.029,60 €**
- D'affecter le solde en report de recettes de fonctionnement, à savoir, **271.603,28 €**

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré, les jours, mois et an 2019
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Jean-Baptiste GASTINNE



**ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
A COMPTER DU**

12 JUIN 2019

République Française

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62
Nombre de délégués titulaires présents : 31
Nombre de délégués suppléants présents : 11
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de votants : 49

L'an deux mil dix-neuf, le seize mai, à quatorze heures trente, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Carré des Docks au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le dix mai deux mil dix-neuf par M. Philippe AUGIER, Premier Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Didier PERALTA , Patrick PESQUET Jean-Claude WEISS, Pascal LECOURT, Gilbert MABILLE, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Laurent VASSET, Alban BRUNEAU, Gilbert CONAN, Valérie EGLOFF, Jean-Baptiste GASTINNE, Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Laurent GILLE, Bertrand GIRARDIN, Christian GRANCHER, Dominique GRANCHER, Bernard LECARPENTIER Pascal LEPRETTRE, Jean-Louis MAURICE, Christine MOREL, Jean-Louis ROUSSELIN, , Florent SAINT-MARTIN, François AUBEY, François GILAS, Frédéric LEGOUVERNEUR, Jean-Paul SOULBIEU, Dany TARGAT, Claire GUEROULT, Philippe AUGIER, Nicole PREVOST-GODON, Benoît GATINET,

Conseillers suppléants : Claudine SAVALLE, Michel LOISEL, Marie-Laure DRONE, Gilbert FOURNIER, Seydou TRAORE, Nathalie NAIL, Luc LEFEBVRE, Laurence BESANCENOT, Florence THIBAudeau-RAINOT, Régis DEBONS Hubert MASTROTOTARO.

ONT DONNE POUVOIR

Monsieur Bernard CHRISTOPHE a donné pouvoir à Monsieur Benoît GATINET
Monsieur Franck REMOND a donné pouvoir à Madame Valérie EGLOFF
Monsieur Patrick CIBOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS
Monsieur Michel MARESCOT a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
Monsieur Joël COLSON a donné pouvoir à Madame Nicole PREVOST-GODON
Monsieur Sylvain VASSE a donné pouvoir à Monsieur Bertrand GIRARDIN
Monsieur Daniel SOUDANT a donné pouvoir à Monsieur Bernard LECARPENTIER

ETAIENT EXCUSES

Conseillers titulaires : Jean-Louis NAVARRE, Agnès CANAYER, Virginie CAROLO, Patrick CIBOIS, Bastien CORITON, Ghislaine PRUNIER, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Daniel FIDELIN, Michel MAILLARD, Edouard PHILIPPE Sébastien TASSERIE, Daniel SOUDANT, Sylvain VASSE, Paul MERCIER, Franck REMOND, Christian CARDON, Michel MARESCOT, Joël COLSON, Bernard CHRISTOPHE, Jean-Pierre DENIS, Gwendoline PRESLE, Monique MOUILLIERE.

Conseillers suppléants : Hubert LECARPENTIER, Richard YVRANDE, Virginie LAMBERT, Jacky LEROY Didier SANSON, Jean-Gabriel BRAULT, Françoise DEGENETAIS, Alix VAILLANT, Bernard BROISIN-DOUTAZ, Jean-Paul DURAND, Yves LEMONNIER, Brigitte POURDIEU, Sylvain BONENFANT

DEL-C- N°20190516 - 21 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - APPROBATION LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles 5211-1 et suivants et l'article L.2121-14,
- L'instruction budgétaire et comptable M14, version en vigueur au 1^{er} janvier 2018,
- La délibération n° 20180130-03 du 30 janvier 2018, adoptant le budget primitif 2018,
- La délibération n°20180417-16 du 17 avril 2018, ajustant le budget primitif 2018
- L'exercice du budget 2018,

Considérant :

- Que la présentation et le vote du compte administratif 2018 du budget doit intervenir avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice,

- La présentation par le Vice-Président, ordonnateur, du compte administratif de l'exercice 2018 du budget du Pôle métropolitain,
- La nomination de Monsieur Jean-Claude WEISS, doyen d'âge des conseillers métropolitains, en tant que Président de séance pour l'approbation du compte administratif 2018 du budget,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** le compte administratif pour l'exercice 2018, tel que présenté et de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
- **d'arrêter** le résultat définitif de l'exercice 2018 du budget comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Prévisions / autorisations budgétaires	744 840,39 €	744 840,39 €
Réalisation	471 423,43 €	563 960,52 €
<i>Excédent de fonctionnement</i>		92.537,09 €
Investissement		
Prévisions / autorisations budgétaires	4 500,00 €	
Réalisation	4 029,60 €	
<i>Excédent de l'exercice 2018</i>		88 507,49 €
Résultat antérieur reporté		187 125,39 €
Résultat cumulé		275 632,88 €

- **de constater** que l'excédent net de clôture de l'exercice 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 92 537,09 € et un résultat cumulé de 275 632,88 €.

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
A COMPTER DU

12 JUIN 2019

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Jean-Baptiste GASTINNE



République Française

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice :62

Nombre de délégués titulaires présents : 31

Nombre de délégués suppléants présents : 11

Nombre de pouvoirs :7

Nombre de votants : 49

L'an deux mil dix-neuf, le seize mai, à quatorze heures trente, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Carré des Docks au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le dix mai deux mil dix-neuf par M. Philippe AUGIER, Premier Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Didier PERALTA , Patrick PESQUET Jean-Claude WEISS, Pascal LECOURT, Gilbert MABILLE, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Laurent VASSET, Alban BRUNEAU, Gilbert CONAN, Valérie EGLOFF, Jean-Baptiste GASTINNE, Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Laurent GILLE, Bertrand GIRARDIN, Christian GRANCHER, Dominique GRANCHER, Bernard LECARPENTIER Pascal LEPRETTRE, Jean-Louis MAURICE, Christine MOREL, Jean-Louis ROUSSELIN, , Florent SAINT-MARTIN, François AUBEY, François GILAS, Frédéric LEGOUVERNEUR, Jean-Paul SOULBIEU, Dany TARGAT, Claire GUEROUT, Philippe AUGIER, Nicole PREVOST-GODON, Benoît GATINET,

Conseillers suppléants : Claudine SAVALLE, Michel LOISEL, Marie-Laure DRONE, Gilbert FOURNIER, Seydou TRAORE, Nathalie NAIL, Luc LEFEBVRE, Laurence BESANCENOT, Florence THIBAUDEAU-RAINOT, Régis DEBONS Hubert MASTROTOTARO.

ONT DONNE POUVOIR

Monsieur Bernard CHRISTOPHE a donné pouvoir à Monsieur Benoît GATINET

Monsieur Franck REMOND a donné pouvoir à Madame Valérie EGLOFF

Monsieur Patrick CIBOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS

Monsieur Michel MARESCOT a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER

Monsieur Joël COLSON a donné pouvoir à Madame Nicole PREVOST-GODON

Monsieur Sylvain VASSE a donné pouvoir à Monsieur Bertrand GIRARDIN

Monsieur Daniel SOUDANT a donné pouvoir à Monsieur Bernard LECARPENTIER

ETAIENT EXCUSES

Conseillers titulaires : Jean-Louis NAVARRE, Agnès CANAYER, Virginie CAROLO, Patrick CIBOIS, Bastien CORITON, Ghislaine PRUNIER, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Daniel FIDELIN, Michel MAILLARD, Edouard PHILIPPE Sébastien TASSERIE, Daniel SOUDANT, Sylvain VASSE, Paul MERCIER, Franck REMOND, Christian CARDON, Michel MARESCOT, Joël COLSON, Bernard CHRISTOPHE, Jean-Pierre DENIS, Gwendoline PRESLE, Monique MOUILLIERE.

Conseillers suppléants : Hubert LECARPENTIER, Richard YVRANDE, Virginie LAMBERT, Jacky LEROY Didier SANSON, Jean-Gabriel BRAULT, Françoise DEGENETAIS, Alix VAILLANT, Bernard BROISIN-DOUTAZ, Jean-Paul DURAND, Yves LEMONNIER, Brigitte POURDIEU, Sylvain BONENFANT

DEL-C- N°20190516 - 20 – COMPTE DE GESTION 2018 - APPROBATION

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles 5211-1 et suivants et l'article L.2121-31 ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14, version en vigueur au 1^{er} janvier 2018 ;
- La délibération n° 20180130-03 du 30 janvier 2018, adoptant le budget primitif 2018
- L'exercice du budget 2018,

Considérant :

- que le receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion (synthèse ci-après) dressé par le Trésorier pour l'exercice 2018, pour le budget primitif visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part pour l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire et la comptabilité des valeurs inactives.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Prévisions / autorisations budgétaires	744 840,39 €	744 840,39 €
Réalisation	471 423,43 €	563 960,52 €
<i>Excédent de fonctionnement</i>		92.537,09 €
Investissement		
Prévisions / autorisations budgétaires	4 500,00 €	
Réalisation	4 029,60 €	
<i>Excédent de l'exercice 2018</i>		88 507,49 €
Résultat antérieur reporté		187 125,39 €
Résultat cumulé		275 632,88 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Jean-Baptiste GASTINNE



**ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
A COMPTER DU**

1 2 JUIN 2019

République Française

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62

Nombre de délégués titulaires présents : 31

Nombre de délégués suppléants présents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 49

L'an deux mil dix-neuf, le seize mai, à quatorze heures trente, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Carré des Docks au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le dix mai deux mil dix-neuf par M. Philippe AUGIER, Premier Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Didier PERALTA , Patrick PESQUET Jean-Claude WEISS, Pascal LECOURT, Gilbert MABILLE, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Laurent VASSET, Alban BRUNEAU, Gilbert CONAN, Valérie EGLOFF, Jean-Baptiste GASTINNE, Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Laurent GILLE, Bertrand GIRARDIN, Christian GRANCHER, Dominique GRANCHER, Bernard LECARPENTIER Pascal LEPRETTRE, Jean-Louis MAURICE, Christine MOREL, Jean-Louis ROUSSELIN, , Florent SAINT-MARTIN, François AUBEY, François GILAS, Frédéric LEGOUVERNEUR, Jean-Paul SOULBIEU, Dany TARGAT, Claire GUEROUT, Philippe AUGIER, Nicole PREVOST-GODON, Benoît GATINET,

Conseillers suppléants : Claudine SAVALLE, Michel LOISEL, Marie-Laure DRONE, Gilbert FOURNIER, Seydou TRAORE, Nathalie NAIL, Luc LEFEBVRE, Laurence BESANCENOT, Florence THIBAudeau-RAINOT, Régis DEBONS Hubert MASTROTOTARO.

ONT DONNE POUVOIR

Monsieur Bernard CHRISTOPHE a donné pouvoir à Monsieur Benoît GATINET

Monsieur Franck REMOND a donné pouvoir à Madame Valérie EGLOFF

Monsieur Patrick CIBOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS

Monsieur Michel MARESCOT a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER

Monsieur Joël COLSON a donné pouvoir à Madame Nicole PREVOST-GODON

Monsieur Sylvain VASSE a donné pouvoir à Monsieur Bertrand GIRARDIN

Monsieur Daniel SOUDANT a donné pouvoir à Monsieur Bernard LECARPENTIER

ETAIENT EXCUSES

Conseillers titulaires : Jean-Louis NAVARRE, Agnès CANAYER, Virginie CAROLO, Patrick CIBOIS, Bastien CORITON, Ghislaine PRUNIER, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Daniel FIDELIN, Michel MAILLARD, Edouard PHILIPPE Sébastien TASSERIE, Daniel SOUDANT, Sylvain VASSE, Paul MERCIER, Franck REMOND, Christian CARDON, Michel MARESCOT, Joël COLSON, Bernard CHRISTOPHE, Jean-Pierre DENIS, Gwendoline PRESLE, Monique MOUILLIERE.

Conseillers suppléants : Hubert LECARPENTIER, Richard YVRANDE, Virginie LAMBERT, Jacky LEROY Didier SANSON, Jean-Gabriel BRAULT, Françoise DEGENETAIS, Alix VAILLANT, Bernard BROISIN-DOUTAZ, Jean-Paul DURAND, Yves LEMONNIER, Brigitte POURDIEU, Sylvain BONENFANT

DEL-C- N°20190516 - 19 – DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN AU BUREAU

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Vu,

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- les statuts du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine modifiés par arrêté préfectoral du 27 novembre 2017

Considérant qu'il convient de faciliter le fonctionnement du Pôle métropolitain

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE donner délégation au Bureau du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine pour :

- la mise en œuvre du programme d'actions pluriannuel fixé par le Conseil métropolitain et des actions déterminées par les groupes de travail,
- la préparation, la passation, l'exécution des marchés et accords-cadres dont le montant est compris entre 50 000 € HT et 90 000 € HT ainsi que tout avenant s'y rattachant,
- la signature de conventions de groupement de commande et leurs suites,
- l'adhésion du Pôle à des organismes ou associations (sauf établissements publics) dans le cadre de la mise en œuvre d'une action ou d'une politique décidée par le Pôle et la désignation du ou des représentant(s) du Pôle,
- la création d'une régie de recettes dans le cadre d'une action déjà actée,
- la signature des conventions de subventionnement au profit du Pôle.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Jean-Baptiste GASTINNE



ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
A COMPTE DU 12 JUIN 2019

République Française

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62

Nombre de délégués titulaires présents : 31

Nombre de délégués suppléants présents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 49

L'an deux mil dix-neuf, le seize mai, à quatorze heures trente, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Carré des Docks au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le dix mai deux mil dix-neuf par M. Philippe AUGIER, Premier Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Didier PERALTA , Patrick PESQUET Jean-Claude WEISS, Pascal LECOURT, Gilbert MABILLE, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Laurent VASSET, Alban BRUNEAU, Gilbert CONAN, Valérie EGLOFF, Jean-Baptiste GASTINNE, Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Laurent GILLE, Bertrand GIRARDIN, Christian GRANCHER, Dominique GRANCHER, Bernard LECARPENTIER Pascal LEPRETTRE, Jean-Louis MAURICE, Christine MOREL, Jean-Louis ROUSSELIN, , Florent SAINT-MARTIN, François AUBEY, François GILAS, Frédéric LEGOUVERNEUR, Jean-Paul SOULBIEU, Dany TARGAT, Claire GUEROULT, Philippe AUGIER, Nicole PREVOST-GODON, Benoît GATINET,

Conseillers suppléants : Claudine SAVALLE, Michel LOISEL, Marie-Laure DRONE, Gilbert FOURNIER, Seydou TRAORE, Nathalie NAIL, Luc LEFEBVRE, Laurence BESANCENOT, Florence THIBAUDEAU-RAINOT, Régis DEBONS Hubert MASTROTOTARO.

ONT DONNE POUVOIR

Monsieur Bernard CHRISTOPHE a donné pouvoir à Monsieur Benoît GATINET
Monsieur Franck REMOND a donné pouvoir à Madame Valérie EGLOFF
Monsieur Patrick CIBOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS
Monsieur Michel MARESCOT a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
Monsieur Joël COLSON a donné pouvoir à Madame Nicole PREVOST-GODON
Monsieur Sylvain VASSE a donné pouvoir à Monsieur Bertrand GIRARDIN
Monsieur Daniel SOUDANT a donné pouvoir à Monsieur Bernard LECARPENTIER

ETAIENT EXCUSES

Conseillers titulaires : Jean-Louis NAVARRE, Agnès CANAYER, Virginie CAROLO, Patrick CIBOIS, Bastien CORITON, Ghislaine PRUNIER, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Daniel FIDELIN, Michel MAILLARD, Edouard PHILIPPE Sébastien TASSERIE, Daniel SOUDANT, Sylvain VASSE, Paul MERCIER, Franck REMOND, Christian CARDON, Michel MARESCOT, Joël COLSON, Bernard CHRISTOPHE, Jean-Pierre DENIS, Gwendoline PRESLE, Monique MOUILLIERE.

Conseillers suppléants : Hubert LECARPENTIER, Richard YVRANDE, Virginie LAMBERT, Jacky LEROY Didier SANSON, Jean-Gabriel BRAULT, Françoise DEGENETAIS, Alix VAILLANT, Bernard BROISIN-DOUTAZ, Jean-Paul DURAND, Yves LEMONNIER, Brigitte POURDIEU, Sylvain BONENFANT

DEL-C- N°20190516 - 18 – DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN AU PRESIDENT

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Vu,

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- les statuts du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine modifiés par arrêté préfectoral du 27 novembre 2017

Considérant qu'il convient de faciliter le fonctionnement du Pôle métropolitain

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE donner délégation au Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine pour :

- la sollicitation des subventions,

- la préparation, la passation, la signature, l'exécution des marchés et accords-cadres dont le montant est inférieur à 50 000 € HT ainsi que tout avenant s'y rattachant,
- la signature des contrats d'assurances et l'acceptation des indemnités de sinistre,
- la signature des conventions n'entraînant pas de dépenses pour le Pôle métropolitain,
- l'engagement au nom du Pôle métropolitain des actions en justice et le choix des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- la réalisation des lignes de trésorerie,
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 €,
- de donner un avis au nom du Conseil métropolitain, après consultation des membres du Bureau, lors des enquêtes publiques et à l'occasion des consultations officielles nécessitant un avis du conseil métropolitain.

Par ailleurs, il est précisé que la délégation donnée au Président peut être exercée par un Vice-Président ayant reçu délégation du Président.

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Baptiste GASTINNE



ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

A COMPTER DU

12 JUIN 2019

République Française

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62

Nombre de délégués titulaires présents : 31

Nombre de délégués suppléants présents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 49

L'an deux mil dix-neuf, le seize mai, à quatorze heures trente, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Carré des Docks au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le dix mai deux mil dix-neuf par M. Philippe AUGIER, Premier Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Didier PERALTA , Patrick PESQUET Jean-Claude WEISS, Pascal LECOURT, Gilbert MABILLE, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Laurent VASSET, Alban BRUNEAU, Gilbert CONAN, Valérie EGLOFF, Jean-Baptiste GASTINNE, Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Laurent GILLE, Bertrand GIRARDIN, Christian GRANCHER, Dominique GRANCHER, Bernard LECARPENTIER Pascal LEPRETTRE, Jean-Louis MAURICE, Christine MOREL, Jean-Louis ROUSSELIN, , Florent SAINT-MARTIN, François AUBEY, François GILAS, Frédéric LEGOUVERNEUR, Jean-Paul SOULBIEU, Dany TARGAT, Claire GUEROULT, Philippe AUGIER, Nicole PREVOST-GODON, Benoît GATINET,

Conseillers suppléants : Claudine SAVALLE, Michel LOISEL, Marie-Laure DRONE, Gilbert FOURNIER, Seydou TRAORE, Nathalie NAIL, Luc LEFEBVRE, Laurence BESANCENOT, Florence THIBAUDEAU-RAINOT, Régis DEBONS Hubert MASTROTOTARO.

ONT DONNE POUVOIR

Monsieur Bernard CHRISTOPHE a donné pouvoir à Monsieur Benoît GATINET
Monsieur Franck REMOND a donné pouvoir à Madame Valérie EGLOFF
Monsieur Patrick CIBOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS
Monsieur Michel MARESCOT a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
Monsieur Joël COLSON a donné pouvoir à Madame Nicole PREVOST-GODON
Monsieur Sylvain VASSE a donné pouvoir à Monsieur Bertrand GIRARDIN
Monsieur Daniel SOUDANT a donné pouvoir à Monsieur Bernard LECARPENTIER

ETAIENT EXCUSES

Conseillers titulaires : Jean-Louis NAVARRE, Agnès CANAYER, Virginie CAROLO, Patrick CIBOIS, Bastien CORITON, Ghislaine PRUNIER, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Daniel FIDELIN, Michel MAILLARD, Edouard PHILIPPE Sébastien TASSERIE, Daniel SOUDANT, Sylvain VASSE, Paul MERCIER, Franck REMOND, Christian CARDON, Michel MARESCOT, Joël COLSON, Bernard CHRISTOPHE, Jean-Pierre DENIS, Gwendoline PRESLE, Monique MOUILLIERE.

Conseillers suppléants : Hubert LECARPENTIER, Richard YVRANDE, Virginie LAMBERT, Jacky LEROY Didier SANSON, Jean-Gabriel BRAULT, Françoise DEGENETAIS, Alix VAILLANT, Bernard BROISIN-DOUTAZ, Jean-Paul DURAND, Yves LEMONNIER, Brigitte POURDIEU, Sylvain BONENFANT

DEL-C- N°20190516 - 17 – ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Vu,

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- les statuts du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine,
- les délibérations n°20170331-6 du Conseil métropolitain fixant le nombre des autres membres du Bureau et n°20170710-26 confirmant ce nombre.

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres du bureau,

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE procéder, au scrutin secret, aux élections des autres membres du bureau.

Election du 11^{ème} membre du Bureau :

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 48

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 25

M. Pascal LEPRETTRE a obtenu 53 voix

M. Pascal LEPRETTRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé onzième membre du Bureau du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Election du 12^{ème} membre du Bureau:

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 48

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 25

Mme Virginie CAROLO a obtenu 47 voix

Mme Virginie CAROLO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée douzième membre du Bureau du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Election du 13^{ème} membre du Bureau:

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 48

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 25

M. Gilbert CONAN a obtenu 47 voix

M. Gilbert CONAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé treizième membre du Bureau du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Election du 14^{ème} membre du Bureau:

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 48

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 25

M. Frédéric LEGOUVERNEUR a obtenu 47 voix

M. Frédéric LEGOUVERNEUR ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé quatorzième membre du Bureau du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Election du 15^{ème} membre du Bureau:

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 48

Bulletins blancs ou nuls : 1

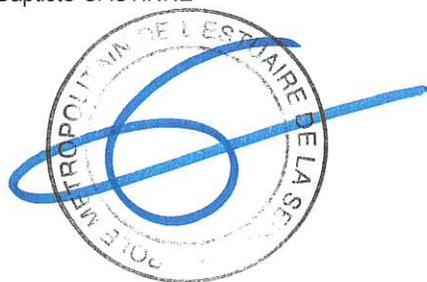
Nombre de suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 25

M. Gilbert MABILLE a obtenu 47 voix

M. Gilbert MABILLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé quinzième membre du Bureau du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Jean-Baptiste GASTINNE



ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
A COMPTER DU

12 JUIN 2019

République Française

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62

Nombre de délégués titulaires présents : 31

Nombre de délégués suppléants présents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 49

L'an deux mil dix-neuf, le seize mai, à quatorze heures trente, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Carré des Docks au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le dix mai deux mil dix-neuf par M. Philippe AUGIER, Premier Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Didier PERALTA , Patrick PESQUET Jean-Claude WEISS, Pascal LECOURT, Gilbert MABILLE, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Laurent VASSET, Alban BRUNEAU, Gilbert CONAN, Valérie EGLOFF, Jean-Baptiste GASTINNE, Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Laurent GILLE, Bertrand GIRARDIN, Christian GRANCHER, Dominique GRANCHER, Bernard LECARPENTIER Pascal LEPRETTRE, Jean-Louis MAURICE, Christine MOREL, Jean-Louis ROUSSELIN, , Florent SAINT-MARTIN, François AUBEY, François GILAS, Frédéric LEGOUVERNEUR, Jean-Paul SOULBIEU, Dany TARGAT, Claire GUEROULT, Philippe AUGIER, Nicole PREVOST-GODON, Benoît GATINET,

Conseillers suppléants : Claudine SAVALLE, Michel LOISEL, Marie-Laure DRONE, Gilbert FOURNIER, Seydou TRAORE, Nathalie NAIL, Luc LEFEBVRE, Laurence BESANCENOT, Florence THIBAudeau-RAINOT, Régis DEBONS Hubert MASTROTOTARO.

ONT DONNE POUVOIR

Monsieur Bernard CHRISTOPHE a donné pouvoir à Monsieur Benoît GATINET

Monsieur Franck REMOND a donné pouvoir à Madame Valérie EGLOFF

Monsieur Patrick CIBOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS

Monsieur Michel MARESCOT a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER

Monsieur Joël COLSON a donné pouvoir à Madame Nicole PREVOST-GODON

Monsieur Sylvain VASSE a donné pouvoir à Monsieur Bertrand GIRARDIN

Monsieur Daniel SOUDANT a donné pouvoir à Monsieur Bernard LECARPENTIER

ETAIENT EXCUSES

Conseillers titulaires : Jean-Louis NAVARRE, Agnès CANAYER, Virginie CAROLO, Patrick CIBOIS, Bastien CORITON, Ghislaine PRUNIER, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Daniel FIDELIN, Michel MAILLARD, Edouard PHILIPPE Sébastien TASSERIE, Daniel SOUDANT, Sylvain VASSE, Paul MERCIER, Franck REMOND, Christian CARDON, Michel MARESCOT, Joël COLSON, Bernard CHRISTOPHE, Jean-Pierre DENIS, Gwendoline PRESLE, Monique MOUILLIERE.

Conseillers suppléants : Hubert LECARPENTIER, Richard YVRANDE, Virginie LAMBERT, Jacky LEROY Didier SANSON, Jean-Gabriel BRAULT, Françoise DEGENETAIS, Alix VAILLANT, Bernard BROISIN-DOUTAZ, Jean-Paul DURAND, Yves LEMONNIER, Brigitte POURDIEU, Sylvain BONENFANT

DEL-C- N°20190516 - 16 – CONFIRMATION DU NOMBRE DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Vu,

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- les statuts du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine,
- les délibérations du Conseil Métropolitain n°20170331-6 fixant le nombre des autres membres du Bureau

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE maintenir à cinq le nombre des autres membres du Bureau du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré, les jours, mois et années susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Jean-Baptiste GASTINNE



ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
A COMPTER DU

12 JUIN 2019

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62

Nombre de délégués titulaires présents : 31

Nombre de délégués suppléants présents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 49

L'an deux mil dix-neuf, le seize mai, à quatorze heures trente, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Carré des Docks au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le dix mai deux mil dix-neuf par M. Philippe AUGIER, Premier Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Didier PERALTA , Patrick PESQUET Jean-Claude WEISS, Pascal LECOURT, Gilbert MABILLE, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Laurent VASSET, Alban BRUNEAU, Gilbert CONAN, Valérie EGLOFF, Jean-Baptiste GASTINNE, Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Laurent GILLE, Bertrand GIRARDIN, Christian GRANCHER, Dominique GRANCHER, Bernard LECARPENTIER Pascal LEPRETTRE, Jean-Louis MAURICE, Christine MOREL, Jean-Louis ROUSSELIN, , Florent SAINT-MARTIN, François AUBEY, François GILAS, Frédéric LEGOUVERNEUR, Jean-Paul SOULBIEU, Dany TARGAT, Claire GUEROULT, Philippe AUGIER, Nicole PREVOST-GODON, Benoît GATINET,

Conseillers suppléants : Claudine SAVALLE, Michel LOISEL, Marie-Laure DRONE, Gilbert FOURNIER, Seydou TRAORE, Nathalie NAIL, Luc LEFEBVRE, Laurence BESANCENOT, Florence THIBAUDEAU-RAINOT, Régis DEBONS Hubert MASTROTOTARO.

ONT DONNE POUVOIR

Monsieur Bernard CHRISTOPHE a donné pouvoir à Monsieur Benoît GATINET
Monsieur Franck REMOND a donné pouvoir à Madame Valérie EGLOFF
Monsieur Patrick CIBOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS
Monsieur Michel MARESCOT a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
Monsieur Joël COLSON a donné pouvoir à Madame Nicole PREVOST-GODON
Monsieur Sylvain VASSE a donné pouvoir à Monsieur Bertrand GIRARDIN
Monsieur Daniel SOUDANT a donné pouvoir à Monsieur Bernard LECARPENTIER

ETAIENT EXCUSES

Conseillers titulaires : Jean-Louis NAVARRE, Agnès CANAYER, Virginie CAROLO, Patrick CIBOIS, Bastien CORITON, Ghislaine PRUNIER, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Daniel FIDELIN, Michel MAILLARD, Edouard PHILIPPE Sébastien TASSERIE, Daniel SOUDANT, Sylvain VASSE, Paul MERCIER, Franck REMOND, Christian CARDON, Michel MARESCOT, Joël COLSON, Bernard CHRISTOPHE, Jean-Pierre DENIS, Gwendoline PRESLE, Monique MOUILLIERE.

Conseillers suppléants : Hubert LECARPENTIER, Richard YVRANDE, Virginie LAMBERT, Jacky LEROY Didier SANSON, Jean-Gabriel BRAULT, Françoise DEGENETAIS, Alix VAILLANT, Bernard BROISIN-DOUTAZ, Jean-Paul DURAND, Yves LEMONNIER, Brigitte POURDIEU, Sylvain BONENFANT

DEL-C- N°20190516 - 15 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Vu,

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- les statuts du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine modifiés par arrêté préfectoral du 27 novembre 2017,
- les délibérations n°20170331-5 du Conseil métropolitain fixant le nombre de Vice-Présidents et n°20170710-24 confirmant ce nombre.

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des Vice-Présidents,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder, au scrutin secret, aux élections des Vice-Présidents.

Election du 1^{er} Vice-Président :

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 48

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 25

M. Philippe AUGIER a obtenu 47 voix

M. Philippe AUGIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé premier Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Election du 2^{ème} Vice-Président :

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 48

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 25

M. Jean-Claude WEISS a obtenu 47 voix

M. Jean-Claude WEISS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé deuxième Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Election du 3^{ème} Vice-Président :

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 48

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 25

M. François AUBEY a obtenu 47 voix

M. François AUBEY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé troisième Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Election du 4^{ème} Vice-Président :

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 48

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 25

Mme Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK a obtenu 47 voix

Mme Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée quatrième Vice-Présidente du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Election du 5^{ème} Vice-Président :

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 48

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 25

M. Benoît GATINET a obtenu 47 voix

M. Benoît GATINET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé cinquième Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Election du 6^{ème} Vice-Président :

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 48

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 25

M. Bertrand GIRARDIN a obtenu 47 voix

M. Bertrand GIRARDIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé sixième Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Election du 7^{ème} Vice-Président :

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 48

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 25

M. Jean-Louis ROUSSELIN a obtenu 47 voix

M. Jean-Louis ROUSSELIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé septième Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Election du 8^{ème} Vice-Président :

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 48

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 25

Mme Nicole PREVOST-GODON a obtenu 47 voix

Mme Nicole PREVOST-GODON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée huitième Vice-Présidente du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Election du 9^{ème} Vice-Président :

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 48

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 25

M. Franck REMOND a obtenu 47 voix

M. Franck REMOND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé neuvième Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Election du 10^{ème} Vice-Président :

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 48

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 25

Mme Florence DURANDE a obtenu 47 voix

Mme Florence DURANDE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée dixième Vice-Présidente du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Jean-Baptiste GASTINNE



ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
A COMPTER DU 12 JUIN 2019

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62

Nombre de délégués titulaires présents : 31

Nombre de délégués suppléants présents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 49

L'an deux mil dix-neuf, le seize mai, à quatorze heures trente, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Carré des Docks au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le dix mai deux mil dix-neuf par M. Philippe AUGIER, Premier Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Didier PERALTA , Patrick PESQUET Jean-Claude WEISS, Pascal LECOURT, Gilbert MABILLE, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Laurent VASSET, Alban BRUNEAU, Gilbert CONAN, Valérie EGLOFF, Jean-Baptiste GASTINNE, Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Laurent GILLE, Bertrand GIRARDIN, Christian GRANCHER, Dominique GRANCHER, Bernard LECARPENTIER Pascal LEPRETTRE, Jean-Louis MAURICE, Christine MOREL, Jean-Louis ROUSSELIN, , Florent SAINT-MARTIN, François AUBEY, François GILAS, Frédéric LEGOUVERNEUR, Jean-Paul SOULBIEU, Dany TARGAT, Claire GUEROULT, Philippe AUGIER, Nicole PREVOST-GODON, Benoît GATINET,

Conseillers suppléants : Claudine SAVALLE, Michel LOISEL, Marie-Laure DRONE, Gilbert FOURNIER, Seydou TRAORE, Nathalie NAIL, Luc LEFEBVRE, Laurence BESANCENOT, Florence THIBAudeau-RAINOT, Régis DEBONS Hubert MASTROTOTARO.

ONT DONNE POUVOIR

Monsieur Bernard CHRISTOPHE a donné pouvoir à Monsieur Benoît GATINET

Monsieur Franck REMOND a donné pouvoir à Madame Valérie EGLOFF

Monsieur Patrick CIBOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS

Monsieur Michel MARESCOT a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER

Monsieur Joël COLSON a donné pouvoir à Madame Nicole PREVOST-GODON

Monsieur Sylvain VASSE a donné pouvoir à Monsieur Bertrand GIRARDIN

Monsieur Daniel SOUDANT a donné pouvoir à Monsieur Bernard LECARPENTIER

ETAIENT EXCUSES

Conseillers titulaires : Jean-Louis NAVARRE, Agnès CANAYER, Virginie CAROLO, Patrick CIBOIS, Bastien CORITON, Ghislaine PRUNIER, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Daniel FIDELIN, Michel MAILLARD, Edouard PHILIPPE Sébastien TASSERIE, Daniel SOUDANT, Sylvain VASSE, Paul MERCIER, Franck REMOND, Christian CARDON, Michel MARESCOT, Joël COLSON, Bernard CHRISTOPHE, Jean-Pierre DENIS, Gwendoline PRESLE, Monique MOUILLIERE.

Conseillers suppléants : Hubert LECARPENTIER, Richard YVRANDE, Virginie LAMBERT, Jacky LEROY Didier SANSON, Jean-Gabriel BRAULT, Françoise DEGENETAIS, Alix VAILLANT, Bernard BROISIN-DOUTAZ, Jean-Paul DURAND, Yves LEMONNIER, Brigitte POURDIEU, Sylvain BONENFANT

DEL-C- N°20190516 - 14 – CONFIRMATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Vu,

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- les statuts du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine,
- la délibération du Conseil Métropolitain n°20170331-5 fixant le nombre de Vice-Présidents

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE maintenir à dix le nombre de Vice-Présidents du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

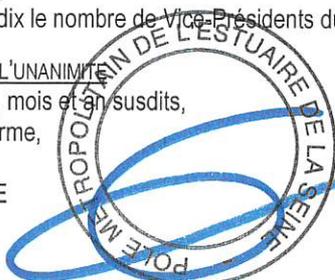
DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Baptiste GASTINNE



ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
A COMPTER DU

12 JUIN 2019

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62

Nombre de délégués titulaires présents : 31

Nombre de délégués suppléants présents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 49

L'an deux mil dix-neuf, le seize mai, à quatorze heures trente, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Carré des Docks au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le dix mai deux mil dix-neuf par M. Philippe AUGIER, Premier Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Didier PERALTA , Patrick PESQUET Jean-Claude WEISS, Pascal LECOURT, Gilbert MABILLE, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Laurent VASSET, Alban BRUNEAU, Gilbert CONAN, Valérie EGLOFF, Jean-Baptiste GASTINNE, Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Laurent GILLE, Bertrand GIRARDIN, Christian GRANCHER, Dominique GRANCHER, Bernard LECARPENTIER Pascal LEPRETTRE, Jean-Louis MAURICE, Christine MOREL, Jean-Louis ROUSSELIN, , Florent SAINT-MARTIN, François AUBEY, François GILAS, Frédéric LEGOUVERNEUR, Jean-Paul SOULBIEU, Dany TARGAT, Claire GUEROULT, Philippe AUGIER, Nicole PREVOST-GODON, Benoît GATINET,

Conseillers suppléants : Claudine SAVALLE, Michel LOISEL, Marie-Laure DRONE, Gilbert FOURNIER, Seydou TRAORE, Nathalie NAIL, Luc LEFEBVRE, Laurence BESANCENOT, Florence THIBAUDEAU-RAINOT, Régis DEBONS Hubert MASTROTOTARO.

ONT DONNE POUVOIR

Monsieur Bernard CHRISTOPHE a donné pouvoir à Monsieur Benoît GATINET
Monsieur Franck REMOND a donné pouvoir à Madame Valérie EGLOFF
Monsieur Patrick CIBOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS
Monsieur Michel MARESCOT a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER
Monsieur Joël COLSON a donné pouvoir à Madame Nicole PREVOST-GODON
Monsieur Sylvain VASSE a donné pouvoir à Monsieur Bertrand GIRARDIN
Monsieur Daniel SOUDANT a donné pouvoir à Monsieur Bernard LECARPENTIER

ETAIENT EXCUSES

Conseillers titulaires : Jean-Louis NAVARRE, Agnès CANAYER, Virginie CAROLO, Patrick CIBOIS, Bastien CORITON, Ghislaine PRUNIER, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Daniel FIDELIN, Michel MAILLARD, Edouard PHILIPPE Sébastien TASSERIE, Daniel SOUDANT, Sylvain VASSE, Paul MERCIER, Franck REMOND, Christian CARDON, Michel MARESCOT, Joël COLSON, Bernard CHRISTOPHE, Jean-Pierre DENIS, Gwendoline PRESLE, Monique MOUILLIERE.

Conseillers suppléants : Hubert LECARPENTIER, Richard YVRANDE, Virginie LAMBERT, Jacky LEROY Didier SANSON, Jean-Gabriel BRAULT, Françoise DEGENETAIS, Alix VAILLANT, Bernard BROISIN-DOUTAZ, Jean-Paul DURAND, Yves LEMONNIER, Brigitte POURDIEU, Sylvain BONENFANT

DEL-C- N°20190516 - 13 – ELECTION DU PRESIDENT

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Vu,

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- les statuts du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine modifiés par arrêté préfectoral du 27 novembre 2017

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection du Président

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE procéder, au scrutin secret, à l'élection du Président.

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 48

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 25

M. Jean-Baptiste GASTINNE a obtenu 47 voix

M. Jean-Baptiste GASTINNE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Baptiste GASTINNE



**ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
A COMPTER DU**

1 2 JUIN 2019

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62

Nombre de délégués titulaires présents : 31

Nombre de délégués suppléants présents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 49

L'an deux mil dix-neuf, le seize mai, à quatorze heures trente, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Carré des Docks au Havre, sur la convocation qui leur a été adressée le dix mai deux mil dix-neuf par M. Philippe AUGIER, Premier Vice-Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : Didier PERALTA , Patrick PESQUET Jean-Claude WEISS, Pascal LECOURT, Gilbert MABILLE, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Laurent VASSET, Alban BRUNEAU, Gilbert CONAN, Valérie EGLOFF, Jean-Baptiste GASTINNE, Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Laurent GILLE, Bertrand GIRARDIN, Christian GRANCHER, Dominique GRANCHER, Bernard LECARPENTIER Pascal LEPRETTRE, Jean-Louis MAURICE, Christine MOREL, Jean-Louis ROUSSELIN, , Florent SAINT-MARTIN, François AUBEY, François GILAS, Frédéric LEGOUVERNEUR, Jean-Paul SOULBIEU, Dany TARGAT, Claire GUEROULT, Philippe AUGIER, Nicole PREVOST-GODON, Benoît GATINET,

Conseillers suppléants : Claudine SAVALLE, Michel LOISEL, Marie-Laure DRONE, Gilbert FOURNIER, Seydou TRAORE, Nathalie NAIL, Luc LEFEBVRE, Laurence BESANCENOT, Florence THIBAudeau-RAINOT, Régis DEBONS Hubert MASTROTOTARO.

ONT DONNE POUVOIR

Monsieur Bernard CHRISTOPHE a donné pouvoir à Monsieur Benoît GATINET

Monsieur Franck REMOND a donné pouvoir à Madame Valérie EGLOFF

Monsieur Patrick CIBOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS

Monsieur Michel MARESCOT a donné pouvoir à Monsieur Philippe AUGIER

Monsieur Joël COLSON a donné pouvoir à Madame Nicole PREVOST-GODON

Monsieur Sylvain VASSE a donné pouvoir à Monsieur Bertrand GIRARDIN

Monsieur Daniel SOUDANT a donné pouvoir à Monsieur Bernard LECARPENTIER

ETAIENT EXCUSES

Conseillers titulaires : Jean-Louis NAVARRE, Agnès CANAYER, Virginie CAROLO, Patrick CIBOIS, Bastien CORITON, Ghislaine PRUNIER, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Daniel FIDELIN, Michel MAILLARD, Edouard PHILIPPE Sébastien TASSERIE, Daniel SOUDANT, Sylvain VASSE, Paul MERCIER, Franck REMOND, Christian CARDON, Michel MARESCOT, Joël COLSON, Bernard CHRISTOPHE, Jean-Pierre DENIS, Gwendoline PRESLE, Monique MOUILLIERE.

Conseillers suppléants : Hubert LECARPENTIER, Richard YVRANDE, Virginie LAMBERT, Jacky LEROY Didier SANSON, Jean-Gabriel BRAULT, Françoise DEGENETAIS, Alix VAILLANT, Bernard BROISIN-DOUTAZ, Jean-Paul DURAND, Yves LEMONNIER, Brigitte POURDIEU, Sylvain BONENFANT

DEL-C- N°20190516 - 12 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET D'UN SCRUTATEUR

LE CONSEIL METROPOLITAIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE désigner Monsieur VASSET comme secrétaire de séance et Monsieur WEISS comme scrutateur.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Baptiste GASTINNE

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
A COMPTER DU

12 JUIN 2019



